



MAIRIE 33620 LARUSCADE

Tél. 05 57 68 67 18/Fax 05 57 68 14 84
Courriel : secretariat@mairie-laruscade.fr
Site : www.mairie-laruscade.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'an deux mille quatorze le 20 Juin,

Par suite d'une convocation en date du 16 Juin, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de LARUSCADE à 20h00 sous la présidence de M. Jean-Paul LABEYRIE, Maire.

Présent(e)s: LABEYRIE Jean-Paul, HERVE Véronique, BLAIN Philippe, GELEZ Joëlle, DOMINGUEZ Patrick, DUPUY Pascale, HERVE Bernard, LATOUCHE Freddy, VIGEAN Pascal, DAUTELLE Anne-Marie, PORTEYRON Mireille, CHARRUEY Antoine, PANDELLÉ Orane.

Absent(e)s ayant donné procuration : BERTON Josiane à BLAIN Philippe, BEDIN Isabelle à HERVE Véronique, SERRANO Tatiana à LABEYRIE Jean-Paul, SALLES Maité à VIGEAN Pascal, SALLES Stéphane à HERVE Bernard, LARROUY Philippe à PANDELLÉ Orane.

✎ M. DOMINGUEZ Patrick est désigné secrétaire de séance conformément à l'art. L 2121 -15 du CGCT, assisté par Mme PERRET Françoise.

✎ Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

1) **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: DFCI***

A- **NOMINATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES.**

*Délégués D.F.C.I (Défense des Forêts Contre les Incendies)

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant

- ☞ *qu'il convient de procéder à la nomination des conseillers techniques DFCI du COS (Commandant des Opérations de Secours) du secteur NORD-EST,*
- ☞ *que le Maire selon l'article L 2212-2 assure la fonction de Directeur des opérations de Secours, se met à disposition du COS et selon les cas active le PCS en matière de protection de la population,*
- ☞ *que sur proposition de l'ASA intercommunale le Maire doit nommer les conseillers techniques les plus pertinents sur le territoire de la commune,*

Sur proposition du Maire, sont présentés au vote des élus,

- ✚ M. CHICHÉ Alain
- ✚ M. LATOUCHE Jean pierre
- ✚ M. LIGNAT Alain
- ✚ M. LUSSEAU Joël
- ✚ M. MERLET Patrice
- ✚ M. ROBIN Jean Pierre
- ✚ M. VIGEAN Pascal
- ✚ M. RAUD Henri.

☞ **Décide** de nommer en qualité de conseillers techniques DFCI les noms susmentionnés.

☞ **La présente délibération** sera transmise à la Préfecture, au directeur du SDIS, au Commandant du groupement territorial, aux chefs de corps des Centres de secours, à la gendarmerie, à la Fédération Girondine des ASA de DFCI, aux intéressés.

2) **FINANCES** :

A- Décision modificative N° 1 Budget principal.

Monsieur le Maire rappelle les dépenses imprévues concernant l'immeuble BELLOT afin de réorganiser la distribution électrique entre la Pizzeria, le local artisanal et en prévision de l'alimentation de l'étage. Il évoque également le renouvellement des ordinateurs dans les services administratifs, la mise à niveau des logiciels « métiers » et la protection de notre installation par un Antivirus professionnel.

Vu

- ☞ *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- ☞ *la délibération N°2) C-30042014 adoptant le Budget Primitif communal,*
- ☞ *la délibération N° 4) A-27052014 portant sur la création et modification de compteurs EDF pour l'immeuble BELLOT*
- ☞ *la délibération N° 7) A-27052014 portant sur le transfert et installation de logiciels,*

Considérant que depuis l'adoption du Budget Primitif, il est nécessaire de réajuster certains crédits en section d'investissement, en raison de nouveaux éléments non prévisibles lors de son élaboration.

Monsieur le Maire propose les inscriptions budgétaires suivantes :

INTITULE DES DEPENSES	DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D- 020 Dépenses imprévues Section Investissement	4900	0.00	0.00	0.00
D-2051-12:Bâtiment MAIRIE	0.00	1 600	0.00	0.00
D-2315-033:Bâtiment BELLOT	0.00	3 300	0.00	0.00
Total investissement	0.00	4 900	0.00	0.00

Le conseil municipal à l'unanimité,

- ☞ **approuve** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

3) PERSONNEL : Rapporteur Ph BLAIN

A- Renouvellement du CUI-CAE d'Adeline BOTTREAU.

Monsieur BLAIN rappelle que l'ouverture du pôle maternelle, les nouveaux projets réalisés et en cours (CAB), ont confirmé le besoin d'un agent supplémentaire à temps complet. En conseil du 30 octobre 2012, le Maire informait le Conseil d'une offre de recrutement confiée à Pôle emploi (N°689555V). Mme BOTTREAU Adeline a été choisie pour un emploi d'agent polyvalent des services techniques à compter du 21 Janvier 2013. Les adjoints soulignent l'aptitude, l'énergie et le comportement constructif et volontaire d'Adeline pour les missions confiées et effectuées dans le cadre de sa fiche de poste : e

ntretien et propreté de la voirie, du domaine et bâtiments publics, des espaces verts,

En conséquence M. BLAIN propose de reconduire pour 6 mois le CUI-CAE de Mme BOTTREAU.

Vu

- ☞ *les articles L.5134-20 et 5134-30-1 du code du travail.*
- ☞ *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,*
- ☞ *Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,*
- ☞ *le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009.*
- ☞ *La délibération n° 1) A- 05072013,*
- ☞ *l'arrêté préfectoral du 24/01/2014, définissant les conditions de prise en charge du CUI CAE,*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- ✗ **d'approuver** le renouvellement pour une période de 6 mois du 21/7/2014 au 21/01/ 2015 et une amplitude hebdomadaire de 35 heures. La rémunération horaire sera de 9,53 €.
- ✗ **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail de Mme BOTTREAU Adeline, ainsi que tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- ✗ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

4) POLE MATERNELLE : Rapporteur Mme HERVÉ.

A- Devis jeux extérieur Ecole Maternelle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'attribution d'une subvention de 3 K€, obtenue sur la Réserve parlementaire d'un sénateur de la Gironde et représentant 50% de l'investissement HT d'équipements communaux.

Mme HERVÉ informe l'assemblée de l'aménagement prochain de jeux dans la cour des classes maternelles. A cet effet, la commission scolaire a réfléchi aux différents types de mobilier à implanter sur les espaces de récréation, en évitant les activités en hauteur et privilégiant l'extension de ces jeux sur trois ans. Elle rapporte que le choix a été déterminé en relation avec les ATSEM et les professeurs de manière à bien cibler les attentes de chacun.

Mme HERVÉ rappelle que cet achat est limité à 6000 € HT pour cette année pour un autofinancement minimum et en tenant compte de la subvention obtenue auprès d'un parlementaire. Elle précise que le choix de l'entreprise est fonction de la bonne conformité de ces équipements, et notamment leur origine de fabrication. Elle souligne la proximité de l'une des entreprises sollicitées (Produits et emplois régionaux) avec une garantie de Service Après-Vente et un bilan « carbone » optimal.

M. BLAIN indique avoir pu négocier une remise et une Cabane supplémentaire, en proposant également le montage au sol par nos services. La pose du sol souple étant réservée à l'entreprise choisie.

Le rapporteur propose les trois devis suivants :

Entreprises	Désignation	Coût HT €	Coût TTC €
CASAL SPORT	WAGON et LOCOMOTIVE + DALLE 20mm	7 331.77	8 860.13
KASO Sarl	2 CABANES et TUNNEL + SOL SOUPLE 10mm	6 000.00	7 200.00
PROLUDIC	LE HAMEAU + SOL SOUPLE 20 mm	6 829.95	7 950.06

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du rapporteur, à l'unanimité :

- ✗ **RETIENT** le devis de la Sarl KASO pour une somme de «**Sept mille deux cent Euros TTC**»
- ✗ **CHARGE** le Maire ou l'Adjoint délégué, pour signer ce devis ainsi que tout document utile à la réalisation de cette délibération.
- ✗ **D'UTILISER** la subvention au titre de la « Réserve parlementaire 2014 » pour cet achat,
- ✗ **DIT** que cette dépense sera imputée au C/2184 programme 032 du BP 2014.

5) QUESTIONS INFORMATIVES:

Agenda.

- a) CDC : Réunion commission Enfance Jeunesse le 25 Juin 2014 à 18h30,
- b) Réunion du Conseil d'école le 26 Juin 2014 à 18h. Salle des HALLES.
- c) Accueil des nouveaux parents de l'école et vin d'honneur. 27 Juin à 19 h,
- d) Kermesse de l'Ecole Primaire le 28 Juin 2014,
- e) Vin d'honneur et rencontre avec le personnel municipal de l'école, du restaurant scolaire et de la mairie. 30 Juin à 18H30,

- f) Cérémonie de départ des CM2 pour le collège et vin d'honneur le 3 Juillet à 16 h30,
- g) CDC : Commission Enfance Jeunesse le 8 Juillet à 18h30,
- h) CDC : Conseil communautaire le 16 Juillet à 18h30.

 Divers.

- ☞ Dimanche 22 Juin : Concert de l'école de musique "Musique à ta Porte" à 15 h à CEZAC
- ☞ Vendredi 27 Juin : L'A.A.P.C pour les travaux d'aménagement du Bourg sera lancé (Haute Gironde et plateforme dématérialisée DEMATIS (E-Marchépublic.com)
- ☞ Lundi 30 Juin : A l'invitation de COSEA, visite du chantier « Viaduc sur la DORDOGNE »,
- ☞ Lundi 30 Juin à 18h30 : Vin d'honneur et rencontre avec le personnel municipal de l'école, du restaurant scolaire et de la mairie.

La séance est levée à 10H30,